



LE FOYER de GRENELLE et ses RESSOURCES : l'essentiel 2021

Le Foyer de Grenelle, un lieu d'accueil, d'écoute, de partage, d'accompagnement et de fraternité !

Venez nous rendre visite sur place au 17, rue de l'Avre 75015 Paris (métro Motte-Picquet) ou sur le site <http://www.foyerdegrenelle.org/>. Vous découvrirez nos activités et pourrez faire un don en ligne !

FAITS MARQUANTS et CHIFFRES CLES 2021

- L'épidémie de Covid 19 a de nouveau perturbé l'activité du Foyer, mais dans une moindre mesure qu'en 2020 ;
- Après avoir été habilité à encadrer des Travaux d'Intérêt Général (TIG) en 2020, le Foyer de Grenelle a obtenu en 2021 le renouvellement de son agrément comme centre social ;
- L'autorisation de domiciliation a été confirmée à 1200 personnes : 400 demandeurs d'asile et 800 personnes sans adresse sûre ;
- Un plan pluriannuel d'investissement immobilier de 650K€ sur 5 ans a été établi afin d'améliorer les conditions d'accueil de chacun. Une provision pour travaux urgents de rénovation de la façade rue de l'Avre a été passée à hauteur de 60K€.

***Chiffres clés :** 330 bénévoles, 38 253 courriers distribués aux bénéficiaires de la domiciliation, 90 personnes mobilisées à l'occasion de la braderie « les Miettes », 200 élèves aux cours de français, 180 personnes (des seniors pour les 2/3) accompagnées en informatique, deux demi-journées de permanence de la Cimade chaque semaine, 80 nouveaux bénévoles recrutés à la rentrée de Septembre, 40 participants au dîner du mercredi et 20 à 25 aux petits déjeuners quotidiens, 190 inscrits à l'activité enfants/ jeunesse, 200 donateurs, 226 adhérents, 7,72 ETP salariés, près de 40 000 heures de bénévolat et mécénat de compétence, soit 26,5 ETP. Dans consacrés à 98% aux activités sociales et d'intérêt général du Foyer.*

1 | L'ORGANISATION

Issu du mouvement du christianisme social le Foyer de Grenelle a été créé en 1884. Il s'est constitué en association loi 1901 le 7 avril 1919. Son action s'inscrit dans le cadre d'un projet global qui définit la perspective et encadre l'ensemble de ses activités. En tant que centre social depuis 1988, le Foyer de Grenelle met en œuvre un « projet social » approuvé et suivi par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

L'objectif initial de soutien aux familles ouvrières du quartier a évolué et s'articule aujourd'hui autour d'un « projet associatif » renouvelé avec les 5 axes suivants :

- Accueillir dans la confiance pour soulager, réconforter et dire l'hospitalité du Foyer ;
- Accompagner, donner des capacités pour rendre autonome et faire grandir dans la propre estime de soi ;
- Vivre ensemble et différents dans une dimension collective ;
- Témoigner de la liberté de croire, dans le respect de l'ancrage protestant du Foyer et des convictions de chacun ;
- Mettre en adéquation ambitions et moyens en intégrant des limites à son action.

« Ensemble et différents », c'est la signature du Foyer qui fait écho à la posture adoptée par chacun des salariés et bénévoles dans sa relation d'accueil bienveillant de tous et chacun. Il s'agit d'offrir non des prestations de service anonymes, mais une écoute individuelle attentive. Lieu de partage fraternel, le Foyer est aussi un lieu d'éducation populaire depuis son origine. Cette confiance en l'instruction, pour mettre en capacité d'agir de façon autonome et de développer ses talents est toujours présente dans l'ADN du Foyer.

2 | LE MODÈLE SOCIO-ÉCONOMIQUE

Le **modèle économique du Foyer repose sur l'engagement** individuel des accueillants, soutenu collectivement par des institutions qui partagent notre vision. Il s'articule ainsi :

1) L'engagement des bénévoles et salariés qui s'impliquent pleinement dans une relation avec des personnes accueillies et, ce faisant, leurs disent qu'elles « comptent » pour tous et les aident à prendre en mains leurs vies. Cette richesse humaine recouvrée évite des coûts sociaux importants.

2) Les bénévoles donnent par ailleurs beaucoup de leur temps, évalué en annexe aux comptes, ainsi que des moyens financiers à la hauteur de leurs possibilités. Ce sont évidemment les signes les plus directement mesurables de leur don.

3) l'engagement des associations partenaires et de leurs bénévoles qui contribuent aussi à la vie de « la ruche » du Foyer de Grenelle. (Cimade, la Bagagerie, AMAP...) n'est pas comptabilisé mais fait partie du modèle économique de ce lieu d'accueil et de fraternité.

4) les dons financiers (par chèque, internet ou virement) d'amis du Foyer qui, sans y être tous actifs, partagent ses orientations et d'autre part de fondations comme la Fondation du protestantisme, la Fondation de France et des fondations d'entreprises sont encouragés.

6) Dans le cadre de l'économie circulaire et du partage des ressources, les Miettes, le Repair-café, le glanage des invendus du marché... et la mise à disposition de salles lorsqu'elles ne sont pas occupées procurent, pour certaines de ces activités, des revenus complémentaires.

7) Les conventions de partenariat avec la puissance publique et des entreprises répondant à des agréments administratifs pour lesquels nos activités sont reconnues pour leurs qualités (Centre social, TIG, mécénat de compétences, services civiques, ...) s'accompagnent de subventions importantes.

Ainsi, nombreux sont les contributeurs potentiels à cette œuvre d'intérêt général d'écoute, de soutien, et de développement des richesses humaines. Prochainement pourrait s'y ajouter le référencement pour bénéficier des dispositions de la loi PACTE favorables à l'économie sociale et solidaire et à la « finance à impact ».

Les ressources non financières : la valorisation du temps de bénévolat, même si elle est réalisée sur la base des coefficients minimaux des animateurs et coordinateurs définis dans la convention collective (14,7 € l'heure, toutes charges comprises), rend partiellement justice à l'engagement de tous. C'est la ressource principale du Foyer puisqu'en ajoutant aux 25 ETP de bénévolat 1,5 ETP de mécénat de compétence l'estimation en euros s'élève à 583 K€ pour 2021.

De même d'après les chiffres communiqués par la Banque Alimentaire, nous avons bénéficié d'un don de 15K€. Au total 598 K€ apparaissent en note à nos comptes.

Les ressources financières : Les subventions publiques, essentiellement de la Ville de Paris (DASES) et de la Caisse d'Allocations Familiales, représentent un peu plus des 2/3 des ressources purement financières du Foyer pour couvrir le coût des locaux et l'activité générale. Toutefois, dans leur majorité les subventions visent expressément les actions correspondant à l'agrément de Centre Social comme l'animation jeunesse et le soutien scolaire, les activités famille (séjour, garderie, médiation...) et incitent, par des appels à projet, à lancer de nouvelles activités partiellement financées (vacances, formation à l'informatique, sorties culturelles, accueil...).

Les ressources propres sont indispensables au fonctionnement de nombreuses autres activités peu ou pas subventionnées : la domiciliation des demandeurs d'asile ou de SDF, l'écrivain public, le conseil juridique, le parcours vers l'emploi, les petits déjeuners et le dîner du mercredi, les cours de français comme langue étrangère, le café associatif... Elles ont 4 provenances qui sont par ordre décroissant d'importance : la générosité du public et des fondations privées, la participation aux frais lors de la mise à disposition de locaux, les brocantes et braderies et la contribution des participants aux activités. En 2020 de nouveaux partenaires financiers nous ont aidé et le soutien de fondations ou associations protestantes s'est élevé à 14K€.

Ainsi, la **répartition des ressources globales du Foyer est la suivante :**

- *Bénévolat et dons en nature : 598 K€, soit 44,5%*
- *Subventions publiques : 477 K€, soit 35,5% ;*
- *Soutien de fondations et donateurs : 135 K€, soit 10%*
- *Autres ressources propres : 133 K€, soit 10%.*

3 | L'ENVIRONNEMENT, LES PARTENAIRES

Implantée depuis l'origine dans le XVème arrondissement, le plus peuplé de Paris, l'association entretient un réseau de près d'une centaine de partenaires locaux ou experts à vocation nationale. On peut citer en particulier la Bagagerie ou Aurore pour l'accompagnement des SDF, Cultures du cœur pour l'accès gratuit à des spectacles, Repair café, Dom'Asile, ainsi que la Cimade qui tiennent des permanences au Foyer et deux AMAP y ayant aussi élu domicile...

***La MPEF :** le Foyer de Grenelle est membre de la Mission Populaire Evangélique de France, elle-même membre de la Fédération Protestante de France. La MPEF qui est propriétaire des locaux et le Foyer ont signé un bail de 12 ans par lequel, en échange d'un loyer inférieur au prix de marché, le Foyer prend en charge tous les travaux d'entretien comme de gros œuvre. Le Foyer rembourse à la MPEF le coût du personnel qui lui est détaché, et contribue aux frais fédératifs du mouvement de la MPEF qui regroupe 12 « fraternités » en France ayant la même vocation d'être des lieux d'accueil, d'écoute, de partage, d'accompagnement et de fraternité.*

4 | L'ACTIVITÉ

Les habitués du Foyer de Grenelle le comparent souvent à une « ruche », image confirmée par la diversité des activités qui mobilisent toutes les salles et par le va et vient incessant des 1200 personnes domiciliées ou des 190 enfants accueillis. Les 24 activités identifiées sur le site internet sont regroupées en 7 pôles.

Le pôle le plus important en nombre d'activités est le pôle **Solidarité/économie circulaire** auquel sont rattachées une douzaine d'activités : de la domiciliation aux braderies des Miettes, de la permanence logement ou d'écrivain public au dîner du mercredi soir... La mention de l'économie circulaire traduit l'importance de la durabilité dans l'approche non consumériste du Foyer. Recyclage, réparation, revente à bas prix y sont de tradition et ont pris un nouvel essor ces dernières années.

Quatre pôles portent un nom explicite sur l'activité qu'ils abritent : **Parcours vers l'emploi (PVE), Accueil général, Familles-Adultes-Seniors et Enfance-Jeunesse** même si dans chacun diverses actions sont entreprises, par exemple : cours d'anglais ou échange d'idées pour PVE, aide aux démarches administratives et orientation à l'Accueil général, ateliers ou médiation pour Famille-Adultes-Seniors, soutien scolaire ou sorties encadrées pour Enfance-Jeunesse.

Le pôle **Français langue étrangère (FLE) et Espace public numérique (EPN)** décrit plus exactement qu'un intitulé général « Formation » l'objet des 4 activités proposées : FLE l'après-midi ou le soir, ateliers socio linguistiques d'introduction à la vie en France pour les primo-arrivants et EPN avec des séances d'accès ouvert ou des formations dont certaines dédiées aux seniors.

Enfin, le pôle **Activités spirituelles et culturelles** se veut fondamentalement transverse et ouvert à tous ceux qui fréquentent le Foyer ; animé par la pasteur il rappelle, avec les cultes célébrés chaque dimanche, l'inspiration protestante du Foyer aujourd'hui comme à l'origine. La même idée de transversalité et de lien entre les pôles anime le comité de rédaction du magazine d'information de réflexion et de débat, l'**AMIDUF**, envoyé à plus de 800 amis du Foyer.

5 | L'ACTIVITÉ FINANÇÉE PAR LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

La générosité du public est essentielle pour l'équilibre financier du Foyer. Au-delà du bénévolat, elle se manifeste sous forme de dons soit nominatifs soit anonymes dont certains peuvent être fléchés pour des activités particulières (activité culturelle, équipement spécifique, travaux...). En 2021 le Foyer a reçu des cotisations pour 5K€, des dons et offrandes pour 86 K€, un don de 21K€ destiné à l'insertion dans l'emploi par une formation pratique de personnes démunies et volontaires ainsi que le soutien financier de fondations privées pour 23 K€. Cela représente au total 18% des charges de l'exercice et a permis de clôturer les comptes avec un déficit limité à 13 K€. Par ailleurs, aucun legs ni donation n'ont été perçus cette année.

Les frais de collecte se limitent à l'envoi d'un courrier à l'attention des donateurs des années récentes et à l'inclusion de ces donateurs dans la liste des destinataires de courriers plus généraux sur l'activité du Foyer en cours d'année. Au total il y a 4 courriers pour un coût de l'ordre de 1500 €. Aussi, peut-on affirmer qu'à 98% les dons du public sont consacrés aux actions sociales et d'intérêt général du Foyer.

***Le don :** les ressorts du don au Foyer de Grenelle sont la reconnaissance, la responsabilité, et la résistance.*

*☒ **Reconnaissance** d'une vie et d'une grâce données sans contrepartie, ce qui libère du souci de soi, et permet d'agir librement avec et auprès de nos semblables, nos frères.*

*☒ **Responsabilité** qui engage les acteurs du Foyer à s'impliquer face aux injustices, pour la dignité, la solidarité, la fraternité, la terre habitée.*

*☒ **Résistance** : par sa finalité et sa gratuité même, le don peut s'interpréter selon Jacques Ellul et Paul Ricoeur comme un geste de résistance à la société technicienne et comptable où l'homme est valorisé en fonction de son aptitude à produire ou consommer. Résistance aussi, aux effets sociaux délétères d'une société donnant le primat à l'intérêt individuel au détriment du bien collectif, par le don et le plaidoyer.*

Les dons sont essentiels pour la pérennité du Foyer de Grenelle et la poursuite de sa mission dans l'esprit qui l'anime depuis sa création. Leur augmentation est le gage d'un futur meilleur pour beaucoup.

6 | LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

La principale ressource du Foyer de Grenelle ce sont ses bénévoles. En 2021 leur engagement a été évalué à 37 452 heures, ce qui correspond à 25 ETP soit 551 K€ K€ en retenant une valorisation sur la base d'un coefficient moyen de 415 de la convention collective ELISFA. On peut y ajouter 32 K€ au titre du mécénat de compétence pour 1,5 ETP sur la même base.

Cette année, le bénévolat de gouvernance lié à l'activité des administrateurs lors des conseils, des bureaux et des nombreuses commissions et groupes de travail qu'ils animent n'a pas été valorisée.

Les 4828 kg de denrées que le Foyer de Grenelle a retiré auprès de la Banque Alimentaire Ile de France sont valorisés 15 K€. N'ont pas été valorisés des dons en nature faits par des associations partenaires et notamment la Croix Rouge, ni les dons de vêtements et objets qui sont ensuite vendus à bas prix lors des « Miettes ».

7 | LA SITUATION PATRIMONIALE EN FIN D'EXERCICE

Le bilan du Foyer de Grenelle montre sa solidité financière : face à 759 K€ de charges sur l'année, il fait apparaître au 31/12/2020 une trésorerie courante de 345 K€ et des réserves financières de 362K€, à 80% déposées sur des comptes d'épargne. Ce niveau de trésorerie, supérieur aux dettes d'exploitation de 207 K€, procure le confort nécessaire pour la gestion courante (fonds de roulement) mais ne permet pas d'engager de nouveaux projets avant d'en avoir assuré le financement.

S'il ne possède pas les locaux où il est implanté, le Foyer détient un bail de long terme (12 ans) signé en 2020 et supporte les charges d'amortissement (53K€) des dépenses d'agencement, d'équipement et d'amélioration qu'il a réalisées. Il n'y a aucun endettement bancaire en cours.

COMPTES du FOYER DE GRENELLE (en fin d'exercice, en milliers d'euros)					
COMPTE DE RESULTAT			BILAN		
	2020	2021		2020	2021
Produits d'exploitation			ACTIF		
Subventions Publiques	423	477	Immobilisations nettes	277	230
Ressources propres	167	238	Créances	108	148
Autres	11	21	Placements financiers	361	362
Total produits	601	736	Disponibilités	217	346
Charges d'exploitation			Total Actif	963	1086
Achats	246	308			
Frais de personnel	279	289	PASSIF		
Dotation Prov et Am	76	118	Fonds associatifs	810	787
Autres	10	39	Fonds dédiés/reportés		13
Total charges	611	754	Provisions risques	20	79
Résultat d'exploitation	-10	-18	Dettes	133	207
Résultat financier	2	1	Total Passif	963	1086
Résultat exceptionnel	2	4			
Excédent ou déficit	-6	-13			

8 | L'ÉVALUATION DES ACTIONS

Le Foyer de Grenelle rend compte de ses activités à ses membres lors des Assemblées Générales ainsi qu'aux pouvoirs publics pour les activités qu'ils financent en leur adressant des bilans comportant des indicateurs variés.

Mais l'impact des actions d'accompagnement personnalisé, qui sont l'essence même de l'activité du Foyer, tant en termes d'économie de coûts sociaux que de réconfort et de bien être individuel et collectif mériterait d'être pris en compte au-delà des traditionnels critères chiffrés.

9 | LES RÉFÉRENCES

Les comptes approuvés à l'AG du 15 Mai 2022 ont été établis par Mazars, expert-comptable, et audités par AGH, commissaire aux comptes et sont accessibles sur le site <http://www.foyerdegrenelle.org/>. Etabli par le Foyer de Grenelle, le document *l'Essentiel 2021* n'a pas fait l'objet de vérification externe.